

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 22	Absents 9	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 24	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/06/2013

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

**PERIODES ET HEURES D'OUVERTURE DU
BATIMENT**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil treize, et le vingt quatre du mois de juin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU - A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI – R. POIRON représentée par J. SANTELLI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – E. SUZZONI - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – JP. ANSALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. MARCELLI – JB. MARIOTTI - E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI .

Absent(s) avant donné procuration : M. PARIGGI à A. SANTINI / I. TOMMASINI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président propose à l'assemblée de définir les périodes et heures d'ouverture du complexe sportif.

L'agenda est géré annuellement, tout comme le temps de travail des agents, qui est annualisé.

Le complexe sportif est ouvert au public toute l'année selon les horaires ci-après définis, hormis les périodes de fermeture suivantes :

La seconde semaine des vacances de février

Quatre semaines en été du 14 juillet au 15 août inclus

La semaine entre Noël et le jour de l'an.

Les horaires hebdomadaires du complexe sont les suivants :

Lundi au samedi de 9h00 à 22h00 TOUTES LES SALLES HORMIS LA PISCINE

Fermeture le dimanche, sauf si compétitions sportives.

Les horaires du public de la piscine sont arrêtés :

JOURS	TEMPS SCOLAIRE	VACANCES HIVER	VACANCES ETE
LUNDI	FERMETURE	FERMETURE	9H-12H / 14H-18H
MARDI	10H-14H / 17H-20H	10H-14H / 14H-20H	9H-12H / 14H-18H
MERCREDI	10H-12H / 14H-18H	10H-12H / 14H-18H	9H-12H / 14H-18H
JEUDI	10H-14H / 17H-20H	10H-14H / 14H-20H	9H-12H / 14H-18H
VENDREDI	10H-12H / 17H-21H	10H-12H / 14H-21H	9H-12H / 14H-18H
SAMEDI	9H-12H / 14H-18H	9H-12H / 14H-18H	FERMETURE
DIMANCHE	FERMETURE	FERMETURE	FERMETURE

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter la périodicité et les horaires ci-dessus énoncés pour l'ouverture du complexe sportif tout en se réservant le droit d'apporter les modifications nécessaires après mise en exploitation, soumettant celles-ci de nouveau à l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ADOpte le planning d'ouverture du complexe sportif tel que présenté.

Fait et délibéré, le 24 juin 2013
Pour copie conforme
Le Président

